

DÉCLARATION DE SALEKHARD

À l'occasion du dixième anniversaire du Conseil de l'Arctique

Cinquième assemblée du Conseil ministériel de l'Arctique

26 octobre 2006, Salekhard, Russie

Les ministres représentant les huit États de l'Arctique, réunis à Salekhard (Russie) à l'occasion de la Cinquième assemblée du Conseil ministériel de l'Arctique,

Marquant le 10^e anniversaire de ce forum intergouvernemental de haut niveau établi par la Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique, adoptée à Ottawa en 1996,

Notant que, dans la dernière décennie, le Conseil de l'Arctique s'est révélé un forum important pour accroître la compréhension et la coopération mutuelles dans la région circumpolaire et a apporté une contribution notable au bien-être des habitants de l'Arctique,

Prenant acte de l'engagement constant des États de l'Arctique de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement dans la région de l'Arctique,

Conscients du rôle et de la participation accrue des organisations des peuples¹ autochtones de l'Arctique dans le Conseil de l'Arctique et ses organes subsidiaires,

Saluant les travaux réalisés dans l'Arctique par les observateurs du Conseil de l'Arctique, dont les États observateurs, les organisations internationales et les ONG, et **appréciant** leur constante participation active,

Reconnaissant la richesse de l'environnement naturel et des ressources humaines de la région de l'Arctique, et le fait que l'environnement de l'Arctique est particulièrement vulnérable aux activités humaines,

Prenant en considération les préoccupations et défis d'ordre environnemental liés au changement climatique,

Reconnaissant l'importance de l'environnement arctique pour la communauté mondiale,

Reconnaissant la diversité culturelle de l'Arctique représentée par plus de 40 peuples, cultures et langues différents,

Et accueillant la visibilité accrue des problèmes de l'Arctique et leur importance mondiale sur la scène internationale,

¹ Les États-Unis signalent que l'utilisation du terme « peuples » dans cette Déclaration et les documents connexes ne saurait être interprétée comme ayant des répercussions au plan des droits susceptibles d'être liés à ce mot aux termes du droit international.

Apprécient la contribution constante des savoirs autochtones et traditionnels aux travaux de recherche et à la culture dans l'Arctique,

Soulignant l'importance de la coopération circumpolaire et internationale comme élément fondamental de la résolution des défis soulevés dans la région circumpolaire,

Sont convenus de :

CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ARCTIQUE

Noter que les huit États de l'Arctique sont tous Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),

Réitérer leur plein appui aux importants travaux de ces organisations,

Reconfirmer leurs engagements aux termes de la Déclaration de Reykjavík et au document de politique de l'EICCA, adopté à la réunion de 2004 du CA, et le fait que les États membres poursuivront leurs efforts actifs pour mettre en œuvre les recommandations concernant l'atténuation, l'adaptation, la recherche, la surveillance et la sensibilisation,

Reconnaître que le climat de l'Arctique est un élément critique du système climatique planétaire, aux implications mondiales,

Prier les HRA et les groupes de travail du Conseil de l'Arctique de continuer à appuyer, analyser et synthétiser les travaux de recherche sur le climat de l'Arctique, dont la collecte et la compilation de savoirs autochtones et locaux sur les effets du changement climatique, de manière que la mise en commun de l'expertise au niveau mondial par l'entremise du GIEC puisse mieux refléter les conditions uniques de l'Arctique et la prise de décisions à l'échelle mondiale tiennent compte des besoins de l'Arctique,

Appuyer les efforts constants des HRA et des groupes de travail du Conseil de l'Arctique pour la mise en œuvre d'activités, selon les besoins, en suivi à l'Évaluation de l'impact du climat dans l'Arctique (EICCA) et au document de politique de l'EICCA, adopté lors de la quatrième assemblée ministérielle,

Prier les HRA de mener le GTDD, en faisant fond sur l'expertise d'autres groupes de travail, experts et intervenants, pour identifier et mettre en commun l'expertise, les meilleures pratiques et les actions possibles en mesure d'adaptation qui sont propres aux besoins et conditions de l'Arctique, de manière que les résidents autochtones et autres puissent s'adapter au mieux au changement du climat, de faire rapport sur l'état de cette activité à l'assemblée ministérielle de 2008, et de rendre disponibles au public les résultats ou enseignements issus de cette entreprise,

Prier les HRA et les groupes de travail du CA de continuer à développer et mettre en œuvre des projets de coopération, selon le cas, en vue d'accroître la capacité des résidents autochtones et autres de l'Arctique de s'adapter aux changements environnementaux, économiques et sociaux et de leur permettre de tirer profit des résultats des recherches scientifiques,

Prier les HRA de diriger le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA) afin de coopérer avec d'autres groupes de travail du CA et des organes scientifiques concernés pour revoir en continu les besoins et lacunes en matière de surveillance du climat dans l'Arctique, de façon à que des actions concertées puissent être adoptées pour assurer la pleine réalisation d'un réseau exhaustif d'observation dans l'Arctique,

Demander que le suivi à l'EICCA et au document de politique de l'EICCA soit basé sur les plus récents résultats scientifiques et révisé par les HRA, qui feront rapport à la prochaine assemblée ministérielle,

Décider de continuer à réviser en continu le besoin d'une mise à jour de l'évaluation du changement climatique dans l'Arctique, faisant fond *inter alia* sur le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC et sur les résultats de l'Année polaire internationale 2007-2008,

ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE

Reconnaître dans l'Année polaire internationale (API) 2007–2008 une occasion unique de stimuler la coopération et la coordination des recherches sur l'Arctique et d'accroître la sensibilisation à l'importance de la région arctique,

Prendre note de l'apport des États membres du CA sur le plan national et des groupes de travail du CA dans le processus de planification de l'API,

Prendre note avec plaisir de la coopération plus étroite du Conseil de l'Arctique avec le Comité conjoint de l'API,

Exprimer l'appui solide du Conseil de l'Arctique à l'API, **prier** les groupes de travail de poursuivre la coordination et/ou la collaboration avec les projets pertinents de l'API de manière que les données et informations issues de l'API puissent être incluses dans les travaux continus du Conseil de l'Arctique, et **reconnaître** le besoin d'un fort appui financier national à l'API,

Accueillir favorablement le fait que les projets de l'API sont élargis pour inclure la dimension humaine,

Appuyer l'inclusion de programmes lancés par des résidents de l'Arctique, l'engagement réel des peuples autochtones de l'Arctique dans les activités de l'API et **reconnaître** que leurs savoirs traditionnels et autochtones sont une composante précieuse des recherches de l'API,

Souligner l'importance du changement climatique dans le contexte de l'API, et transmettre un héritage de capacité renforcée des peuples de l'Arctique à s'adapter aux changements environnementaux, économiques et sociaux touchant leurs régions, permettre aux peuples de l'Arctique de participer aux recherches scientifiques et d'en tirer profit,

Presser les États membres et autres entités de renforcer leurs efforts de recherche et de surveillance pour s'attaquer de façon globale au changement dans l'Arctique et favoriser la création d'un réseau d'observation de l'Arctique circumpolaire composé de stations de surveillance, avec traitement coordonné des données et mise en commun de l'information en ce qui concerne les données scientifiques, les statistiques et les savoirs traditionnels, en tant qu'héritage durable de l'API (et que composante arctique émergente du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, GEOSS),

Offrir un appui politique aux grands travaux d'inventoriage de l'API, et **encourager** l'exploration de moyens novateurs de développer la sensibilisation, l'éducation et la présentation des données produites par l'API,

Accueillir favorablement la Déclaration d'Édimbourg sur l'Année polaire internationale 2007-2008, adoptée par la réunion consultative de 2006 du Traité sur l'Antarctique et proposant de resserrer la collaboration avec le Conseil de l'Arctique et **prier** les HRA d'examiner des façons de promouvoir cette collaboration,

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Reconnaître que des changements rapides touchant l'Arctique peuvent avoir des impacts sociaux, culturels et économiques importants sur les conditions de vie des résidents de l'Arctique,

Souligner l'importance d'accroître le bien-être et d'éradiquer la pauvreté chez les peuples autochtones et autres résidents de l'Arctique, ainsi que la nécessité de les inclure dans la prise de décision concernant la planification et la mise en œuvre des politiques. Dans ce contexte, il est important de faciliter un resserrement de la coopération aux niveaux régional et local,

Souligner la nécessité d'améliorer les conditions de vie, de promouvoir les possibilités économiques dans l'Arctique et de consolider les communautés de l'Arctique au moyen de mesures telles que le renforcement des capacités, l'éducation et la recherche,

Réaffirmer le rôle vital des résidents de l'Arctique, surtout les peuples et organisations autochtones, dans le développement durable, tout en gardant à l'esprit les impacts possibles du développement moderne sur les modes de vie traditionnels,

Encourager le GTDD à mettre en œuvre des projets et activités suivant les thèmes décrits dans le plan de travail du GTDD pour 2006-2008 tel qu'accepté par les HRA et **autoriser** les HRA à envisager, approuver et superviser les projets et activités du GTDD dans ces domaines, conformément aux travaux et priorités généraux du Conseil de l'Arctique,

Accueillir l'importance accrue accordée à la santé humaine dans l'Arctique par la formation d'un groupe de projets liés à la santé, et **appuyer** les actions nécessaires pour créer des synergies et des orientations stratégiques en matière de santé humaine dans l'Arctique,

Appuyer le fait que le TGDD, en collaboration avec d'autres groupes de travail, poursuive les travaux sur les critères et indicateurs du développement durable dans l'Arctique,

Prendre note avec appréciation de l'adoption du mécanisme de mise en œuvre du PADD et **encourager** tous les groupes de travail à recourir au cadre du PADD pour identifier les lacunes et définir les mesures permettant de les éliminer et de mettre à jour en continu la base de données afférente au mécanisme,

Prendre note des recommandations de l'atelier parrainé par la Russie et visant à promouvoir le développement durable dans l'Arctique qui s'est tenu à Salekhard et **encourager** leur utilisation comme référence dans des travaux ultérieurs sur les dimensions économiques et sociales du développement durable,

Prendre note avec plaisir de la coopération entre le CA et UN-HABITAT en vue du développement durable des établissements humains dans l'Arctique,

Accueillir les travaux en cours dans le domaine des technologies de l'information et des communications,

Constater avec plaisir l'accroissement de la coopération dans le domaine de l'énergie, qui se reflète dans divers projets du CA, et **appuyer le fait que** l'énergie, dont les énergies renouvelables et les technologies respectueuses de l'environnement, constitue un élément important de la coopération du CA, face aux questions d'énergie et de leur impact sur la vie humaine et l'environnement, et **prier** le GTDD de faire rapport sur cette activité à la réunion ministérielle du CA en 2008, et d'identifier les activités que le Conseil de l'Arctique pour envisager de mettre en œuvre dans l'avenir,

Encourager les actions de recherche et d'application pratique, ainsi que la mise en commun d'expertise et de pratiques optimales entre les États membres afin d'accroître la stabilité de l'infrastructure de l'Arctique dans des conditions de climat en évolution,

Accueillir la Conférence sur l'établissement de la dimension culturelle de la coopération des États membres du CA (17-18 janvier 2006, Khanty-Mansiysk) et sa Déclaration, qui a rappelé la nécessité d'accroître l'interaction culturelle entre les peuples autochtones et les gouvernements nationaux en tant qu'apport indispensable au développement durable dans la région de l'Arctique,

Encourager les États membres et autres parties à appuyer la diversité culturelle de l'Arctique et, en particulier, à défendre et revitaliser les langues autochtones, **appuyer** le symposium sur les langues autochtones de l'Arctique et **accueillir favorablement** d'autres projets dans cet important domaine,

Encourager toutes les parties concernées à faire en sorte que les activités industrielles et de recherche soient menées dans le respect des intérêts des peuples autochtones de l'Arctique et autres résidents de l'Arctique,

Appuyer les efforts permanents du GTDD et autres acteurs du Nord pour utiliser le RDHA et ses conclusions comme information de référence et de fond sur le développement humain en général et en particulier lors de l'Année polaire internationale,

Souligner l'importance des nouvelles informations, des succès et des lacunes des connaissances, que le RDHA a mis en lumière, puisqu'ils fournissent une expérience précieuse et une orientation profitable pour les communautés de l'Arctique, constituant une inspiration pour les projets de recherche à venir et une excellente base pour l'enseignement et la sensibilisation en matière de développement humain,

ÉVALUATION ET SURVEILLANCE DANS L'ARCTIQUE

Reconnaître les efforts des pays de l'Arctique et prendre note avec appréciation de leurs contributions à la préparation du rapport d'évaluation scientifique sur les activités gazières et pétrolières dans l'Arctique et du rapport sommaire connexe qui sera publié en 2007,

Prier les HRA de coordonner le parachèvement et la publication des rapports scientifique et sommaire concernant l'évaluation des activités gazières et pétrolières avant la tenue de l'assemblée du Conseil ministériel de 2008, et de faire rapport aux ministres des conclusions et des recommandations de l'évaluation en 2008,

Accepter avec appréciation le rapport d'évaluation sur les polluants acidifiants, la brume arctique et l'acidification dans l'Arctique, en insistant sur le fait qu'on peut s'attendre à l'amélioration et au rétablissement des écosystèmes de l'Arctique, sur l'absence d'effet significatif des émissions acides sur la santé dans la presqu'île de Kola et sur la nécessité pour les évaluations futures d'examiner l'acidification dans le contexte élargi de la pollution de l'air et des changements climatiques,

Encourager les États membres du Conseil de l'Arctique à donner suite aux recommandations de l'évaluation sur l'acidification et la brume arctique, selon les besoins, étant donné la nature régionale des effets,

Reconnaître que la validité des rapports d'évaluation dépend des données sur lesquelles ils reposent, **encourager** les États membres à mettre toutes les données pertinentes à la disposition des prochaines évaluations qui seront réalisées dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA),

Encourager le PSEA à poursuivre ses activités d'évaluation et de surveillance continue des contaminants, y compris le suivi des tendances temporelles à long terme et la surveillance des tendances spatiales, de la santé humaine et des effets biologiques des contaminants dans l'Arctique, en accordant une attention particulière à la collecte d'informations sur les nouveaux contaminants, à l'évaluation des effets combinés sur le climat (les UV) et les contaminants et aux nouveaux polluants, et en fournissant des données actualisées sur les sources des contaminants (suivi de l'évaluation de 2002),

Presser tous les États membres de maintenir la surveillance à long terme des changements et de l'étendre à toutes les régions de l'Arctique, et demander au PSEA de collaborer avec d'autres groupes de travail du CA, l'IASC et d'autres partenaires en vue de créer un réseau coordonné d'observation de l'Arctique, qui répond à des besoins sociétaux précis,

ACTION VISANT LES CONTAMINANTS DANS L'ARCTIQUE

Réaffirmer le rôle du Plan d'action du Conseil de l'Arctique (PACA) comme moyen efficace d'accroître les efforts de réduction des émissions de contaminants à l'échelle locale et régionale et de promouvoir la coopération internationale,

Approuver le rôle du PACA comme groupe de travail et le renommer « Programme d'action et de surveillance des contaminants dans l'Arctique (PASCA) »,

Accueillir l'initiative du PACA visant à établir des partenariats avec les participants permanents afin d'identifier et de supprimer les sources locales de contaminants et d'améliorer les conditions environnementales dans les collectivités autochtones,

Inviter le PNUE Substances chimiques et le PNUD à participer à la mise en œuvre de projets relevant du PACA en Russie,

Encourager la coopération continue entre le PACA et le Groupe de travail du Conseil de la région euro-arctique de la mer de Barents pour l'environnement afin de s'attaquer aux « points chauds » dans l'Arctique,

Prendre note avec appréciation des travaux fructueux menés par le PACA dans le cadre du partenariat du PNUE pour l'évaluation mondiale du mercure, qui ont permis de

réaliser des réductions mesurables de plus de 800 kg de mercure par année à une fabrique de chlore et de soude caustique en Russie,

Accepter d'intensifier les efforts de collaboration mondiale, *inter alia*, par l'entremise du Programme de partenariat sur le mercure du PNUE afin de s'attaquer aux sources anthropiques de pollution par le mercure,

Encourager la coopération entre le PACA et la Fédération de Russie dans le but d'élaborer une stratégie de gestion intégrée des déchets dangereux qui permettra d'accélérer les progrès réalisés dans le cadre des projets du PACA dans l'Arctique,

Accueillir les travaux du PACA visant à réduire les rejets de BPC, de pesticides périmés, de dioxines et furannes, de mercure et de produits ignifuges bromés afin de mieux contribuer à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm et des protocoles relatifs aux POP et aux métaux lourds à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE-ONU, et d'autres initiatives axées sur des produits chimiques dangereux,

CONSERVATION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE DE L'ARCTIQUE

Reconnaître que la conservation de la diversité biologique est une condition essentielle à la protection de l'environnement et au développement durable, et au bien-être actuel et futur de la région arctique et de ses habitants, **appuyer** la surveillance à long terme de la biodiversité de l'Arctique afin de fournir aux responsables des politiques les informations dont ils ont besoin pour évaluer avec précision les impacts des changements environnementaux planétaires et des activités humaines liées au développement régional et à la croissance économique,

Soutenir le développement continu du Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (PSBC) qui est la pierre angulaire du CFFA, et **encourager** les pays à contribuer activement au PSBC et s'attendre à ce que le PSBC fournisse des données de grande valeur permettant d'enrichir les connaissances et d'améliorer la gestion de la biodiversité dans l'Arctique,

Avaliser l'évaluation de 2010 de la biodiversité de l'Arctique à titre de contribution importante aux conventions et ententes internationales en ce qui concerne la conservation de la biodiversité; en raison de l'information exhaustive qu'elle fournira aux responsables des politiques sur l'état et les tendances de la biodiversité de l'Arctique,

Encourager le maintien de la coopération avec les peuples autochtones de l'Arctique, l'intégration de leur savoir traditionnel à l'étude scientifique de la flore et de la faune et les efforts de collaboration en vue de la surveillance communautaire des ressources biologiques de l'Arctique,

Appuyer les efforts du CFFA visant à renforcer la coopération avec des organisations internationales aux fins de la conservation de la biodiversité de l'Arctique, en particulier des espèces migratrices,

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE, PRÉVENTION ET INTERVENTION

Reconnaître que les actuels traités, conventions et ententes fournissent le cadre nécessaire aux travaux de PSUPI, **prendre note** de la nécessité de maintenir la coopération et la mise en commun des expériences et des enseignements acquis dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, de la prévention et de l'intervention dans l'Arctique,

Prendre acte des résultats du symposium qui a eu lieu à Moscou sur la prévention et l'atténuation des situations d'urgence dans l'Arctique, qui a mis en lumière les problèmes particuliers de l'intervention d'urgence dans cette région,

Encourager les États membres du Conseil de l'Arctique à se concentrer sur les domaines suivants et à mener de nouveaux projets afin d'améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence dans l'Arctique

- mise en commun des informations, de la formation et de l'expérience,
- information du public,
- appui et développement techniques,
- coordination de l'intervention.

Prier le PSUPI de recueillir des connaissances et une expertise sur le comportement des hydrocarbures et d'autres substances dangereuses dans les eaux de l'Arctique, d'en faire une synthèse, et de promouvoir le développement et l'utilisation de technologies et de méthodes de travail qui améliorent la capacité d'intervention en cas d'accidents impliquant des substances de ce genre.

Accueillir avec appréciation l'intention du PSUPI d'entreprendre un certain nombre de projets en vue de stimuler la coopération dans ce domaine et l'intention de la Russie d'établir une capacité d'assistance nationale dans le nord-ouest du pays afin de pouvoir intervenir lors d'urgences radiologiques dans l'Arctique,

PROTECTION DU MILIEU MARIN DE L'ARCTIQUE

Reconnaître la mise en place dans la région arctique d'infrastructures de transport maritime et de pipelines sous-marins sécuritaires et sans risques pour l'environnement comme une priorité étroitement liée aux changements climatiques, aux progrès technologiques et à l'utilisation des ressources, qui auront des répercussions sur l'économie, la société et l'environnement dans l'Arctique,

Prendre acte du rapport d'avancement sur l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique (ENMA) et **encourager** les États participants de l'Arctique et les participants permanents à fournir les informations nécessaires pour que le rapport complet de l'ENMA, y compris les utilisations traditionnelles des sites extracôtiers par les populations autochtones de l'Arctique, puisse être présenté à l'occasion de la Sixième assemblée du Conseil ministériel, qui se tiendra en 2008,

Prier le PMMA d'examiner, d'actualiser et d'élargir, au besoin, le programme d'action régional, et peut-être de le restructurer afin de réagir plus rapidement aux développements et aux possibilités,

Reconnaître l'importance des programmes d'action nationaux en tant que composantes de l'étape de mise en œuvre du PAR, et signaler les progrès réalisés dans l'exécution du programme d'action national de la Russie dans l'Arctique.

AUTRES

Accueillir avec appréciation le rapport des HRA, **prendre note** avec appréciation des progrès accomplis par les organes subsidiaires du Conseil et **remercier**, pour leur contribution, les pays et les organisations qui ont mené des activités et qui sont encouragés à mener d'autres activités relevant du Conseil de l'Arctique,

Accueillir avec reconnaissance les offres permanentes de la Norvège d'être l'hôte du secrétariat du PSEA et également d'héberger celui du PSUPI, de l'Islande qui propose d'assurer les secrétariats du CFFA et du PMMA, des États-Unis d'être l'hôte du secrétariat du PACA, du Canada d'être l'hôte du secrétariat du groupe de travail sur le développement durable et du Danemark/Groenland d'être l'hôte du IPS et **encourager** tous les partenaires à aider les hôtes à financer les secrétariats,

Adopter les recommandations contenues dans le rapport des HRA et demander à ces derniers d'examiner et de modifier, s'il y a lieu, les mandats des groupes de travail du Conseil de l'Arctique ainsi que leurs plans de travail pour 2006-2008 conformément à l'orientation énoncée dans la Déclaration,

Reconnaître que la validité des rapports d'évaluation dépend des données sur lesquelles ils s'appuient, et **encourager** les États membres à mettre toutes les données pertinentes à la disposition des futures évaluations,

Souligner les efforts conjoints du Conseil de l'Arctique et du Conseil des ministres des pays nordiques en vue d'instaurer un dialogue aux niveaux appropriés de gouvernement pour déterminer en détail l'étendue de la coopération en matière d'éducation et de recherche,

Apprécier les efforts de l'Université de l'Arctique visant à renforcer les capacités humaines dans le Nord et à accroître la sensibilisation et la compréhension du milieu naturel et culturel de l'Arctique,

Prendre note que l'instrument d'appui aux projets du Conseil de l'Arctique n'est pas encore opérationnel (IAP), **décider** de continuer à suivre l'évolution de ce projet et envisager de mettre fin à son mandat à l'occasion de la Sixième assemblée du Conseil ministériel s'il n'est alors pas encore opérationnel et **réitérer** l'invitation aux États membres du Conseil de l'Arctique, observateurs et autres intéressés à annoncer des contributions à l'instrument d'appui aux projets du Conseil de l'Arctique,

Insister sur la nécessité de renforcer les efforts de financement de la coopération circumpolaire,

Continuer d'examiner, dans leurs États respectifs, les moyens de mieux assurer la participation active et la consultation des participants permanents au Conseil de l'Arctique et de poursuivre le dialogue sur la question au sein du Conseil de l'Arctique,

Approuver la participation du Conseil de l'Arctique au Groupe d'observation de la Terre et à GEOSS afin de contribuer à la coordination des activités de surveillance et d'évaluation dans l'Arctique,

Reconnaître avec appréciation la contribution de la 7^e Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique, qui a eu lieu à Kiruna, **prendre acte** de son énoncé et **encourager** une coopération continue,

Souligner avec reconnaissance les efforts conjoints de l'Union européenne, de la Russie, de l'Islande et de la Norvège en vue de renouveler le volet nordique et **s'attendre** à ce que celui-ci devienne un cadre commun pour promouvoir le dialogue et développer une coopération concrète, renforcer la stabilité et le bien-être et intensifier la coopération économique dans l'Europe du Nord,

Saluer la coopération accrue avec des organismes régionaux, tels que le Conseil des ministres des pays nordiques (CMPN), le Conseil euro-arctique de la mer de Barents (CEAMB), le Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) et **reconnaître** leur contribution à la coopération circumpolaire,

Accueillir avec appréciation la tenue de la 6^e réunion annuelle des CA, CEAMB, CEMB, CMPN (qui aura lieu le 18 août 2006, à Moscou) et la participation de la Commission européenne en vue d'accroître la coordination de la coopération régionale dans le Nord et d'éviter des chevauchements,

Accueillir avec reconnaissance la contribution financière accrue du Conseil des ministres des pays nordiques aux activités du Conseil de l'Arctique et aux projets des groupes de travail.

Reconnaître les contributions du Forum nordique aux travaux du Conseil de l'Arctique afin d'accroître la sensibilisation aux problèmes régionaux et locaux,

Saluer le lancement du Portail de l'Arctique, qui constitue une porte d'entrée sur l'Arctique dans l'Internet,

Prier les HRA d'examiner la structure du Conseil de l'Arctique en vue d'améliorer son efficacité et son efficience, et en faire rapport lors de la prochaine assemblée du Conseil ministériel qui se tiendra en 2008,

Accueillir l'Espagne à titre de nouvel observateur au sein du Conseil de l'Arctique,

Approuver à titre d'observateurs au Conseil de l'Arctique :

États observateurs : France, Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Royaume-Uni,

Organisations internationales : Conférence des parlementaires de la région arctique, Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant rouge, Union mondiale pour la nature, Conseil des ministres des pays nordiques, Corporation nordique pour l'environnement, Commission de protection des mammifères marins de l'Atlantique nord, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour le développement,

Organisations non gouvernementales : Comité consultatif sur la protection des mers, Arctic Circumpolar Route, Association mondiale des gardiens de troupeaux de rennes, Circumpolar Conservation Union, Comité international pour les sciences arctiques, International Arctic Social Sciences Association, International Union for Circumpolar Health, Groupement international de travail pour les affaires indigènes, Forum nordique, Université de l'Arctique et Fonds mondial pour la nature.

Remercier le Secrétariat des peuples autochtones pour son aide dans la coordination de l'engagement des participants permanents au sein du Conseil de l'Arctique,

Remercier la Russie pour les activités entreprises durant sa présidence au Conseil de l'Arctique au cours de la période 2004-2006,

Accepter l'offre de la Norvège de présider le Conseil de l'Arctique pour la période 2006-2008 et d'être l'hôte de la Sixième assemblée du Conseil ministériel de l'Arctique en 2008.

Signée par les représentants du Conseil de l'Arctique le 26 octobre 2006 à Salekhard, en Russie.

Pour le gouvernement du Canada
Danemark

Robert Mills
Membre du Parlement

Pour le gouvernement de la Finlande

Erkki Tuomioja
Ministre des Affaires étrangères

Pour le gouvernement de la Norvège

Jonas Gahr Støre
Ministre des Affaires étrangères

Pour le gouvernement de la Suède

Carl Bildt
démocratie
Ministre des Affaires étrangères

Pour le gouvernement du

Connie Hedegaard
Ministre de l'Environnement

Pour le gouvernement de l'Islande

Valgerður Sverrisdóttir
Ministre des Affaires étrangères

Pour le gouvernement de la
Fédération de Russie

Sergei Lavrov
Ministre des Affaires étrangères

Pour le gouvernement des
États-Unis d'Amérique

Paula Dobriansky
Sous-secrétaire d'État à la
et aux affaires mondiales